

Petit guide des stages

Filière franco-allemande

Année 2025-2026

Au cours de vos études, vous aurez l'obligation d'effectuer un ou plusieurs **stages obligatoires**. Ceux-ci sont partie intégrante de votre cursus : ils doivent vous permettre de mettre en pratique ce que vous avez appris, de le confronter à la réalité au sein d'une entreprise ou d'une organisation, de porter un regard analytique et critique sur votre expérience, afin d'approfondir et de prolonger votre formation.

Vous aurez également la possibilité d'effectuer des **stages optionnels**. Ces stages répondent à des critères moins stricts, ils sont en général plus courts, ce qui vous donne une plus grande flexibilité d'organisation. Ils ne sont pas inclus dans les maquettes et ne vous permettent pas de valider des crédits, mais ils représentent un enrichissement considérable de votre parcours.

1. Les stages obligatoires

Les stages obligatoires concernent seulement le **cursus de master**.

1.1. Stage obligatoire de 8 semaines en 4^e année à Münster (ou 2^e année de master pour les ED)

- Ce stage concerne tou-ttes les étudiant-es de FIFA4 (ou 2^e année de master pour les ED) pendant leur année à Münster. Il est **géré par l'Université de Münster** (et non par Sciences Po Lille) : merci de vous adresser aux responsables de la FIFA à Münster en cas de besoin.
- Si votre organisme d'accueil demande une **preuve du caractère obligatoire de votre stage**, le plus simple est de lui fournir la maquette et la Prüfungsordnung du master IEG à Münster, ou encore l'attestation fournie en fin de 2^e année de ce que la FIFA vous impose un stage obligatoire.

Ce stage doit durer **8 semaines**. Il vous est recommandé de l'effectuer pendant les vacances universitaires **entre la 3^e et la 4^e année** (ou entre votre 1^e et votre 2^e année de master pour les ED) du fait de la pause longue qui existe entre la fin des examens à Lille et la reprise des cours à Münster. Une durée supérieure à 8 semaines n'est possible que si elle ne perturbe pas votre scolarité. Le stage doit être effectué dans une **institution politique** au sens large : une administration, une entreprise (si elles ont un rapport avec le domaine politique), un média, une association, une institution culturelle et autre établissement important de la vie politique.

Dans le cadre d'un cursus binational, il est décisif pour la reconnaissance du stage que vous effectuiez celui-ci dans la langue du pays partenaire. Si vous êtes entré par l'Université de Münster, vous devez réaliser votre stage dans un **espace francophone** ; si vous êtes entré par Sciences Po Lille, vous devez réaliser votre stage dans un **espace germanophone** (pour les ED, c'est la nationalité et le lieu de la socialisation universitaire qui sont pris en

compte). Font exception à cette règle les stages effectués dans les institutions européennes (Parlement européen, Commission européenne, etc.), ainsi que les consulats et ambassades du pays partenaire à l'étranger.

- **En cas d'incertitude sur la validité de votre stage (lieu, institution, durée, etc.), il est impératif de le faire approuver au préalable par la responsable de la FIFA à Münster ! Dans un premier temps, un questionnaire est disponible sur le *learnweb* pour vous aider à clarifier si le stage que vous envisagez est conforme à ces règles.**

Ce stage s'insère dans un **module** « Stage » (*Praktikum*) qui comprend le stage lui-même et un enseignement d'accompagnement (*begleitende Lehrveranstaltung*). Vous recevrez par mail toutes les informations nécessaires à votre inscription à ce module. Le module permet d'acquérir 12 crédits : 9 crédits se rapportent au stage, 3 crédits se rapportent à l'enseignement qui l'accompagne sous forme de cours virtuel. Les 9 crédits du stage s'obtiennent par une attestation de votre référent·e sur le lieu du stage. Cette attestation conditionne la possibilité de déposer votre rapport de stage pour l'obtention des 3 crédits restants.

Le **rapport de stage** doit rendre compte du déroulement du stage, de l'expérience qu'il a permis d'acquérir et de son lien avec les connaissances acquises pendant vos études, dans une perspective analytique et critique. Il doit compter environ 5000 mots (15 à 20 pages). La forme est celle d'un *Hausarbeit*. La première partie décrit votre expérience, la suite est analytique. Vous devez remettre un exemplaire électronique au ou à la responsable du module (éventuellement une version imprimée s'il ou elle le demande explicitement). Le module est noté, mais la note n'est pas prise en compte dans la moyenne de votre diplôme. Les crédits seront portés sur votre relevé de notes accessible par QISPOS. L'inscription sur QISPOS est soumise à des contraintes administratives : vous ne pourrez vous enregistrer que lorsque vous aurez validé votre inscription en master à Münster, même si vous effectuez le stage entre la 3^e et la 4^e année (*1^e et 2^e année pour les ED*).

Ce stage obligatoire peut faire l'objet d'une **convention de stage**, même si celle-ci n'est pas obligatoire. Cette convention, élaborée par le **Career Service** de l'Université de Münster (<http://www.uni-muenster.de/CareerService/>), précise simplement les attentes, les droits et les devoirs des parties prenantes. Ces parties sont en l'occurrence l'étudiant·e, l'organisme qui l'accueille et le **Career Service** de l'Université de Münster (et non pas l'Ifpol).

- **Attention !** La signature d'une convention par le *Career Service* ne vaut pas reconnaissance comme stage obligatoire ; elle ne vous dispense donc pas de vérifier la conformité du stage avec les exigences spécifiques du cursus de FIFA – au risque que le vôtre ne soit pas valable et que vous deviez en effectuer un autre.
- Veillez en outre à bien rester joignable et à **consulter votre messagerie au moins une fois par semaine pendant votre stage**, surtout si vous l'effectuez pendant l'été : il s'agit de la période où vous devrez procéder à votre inscription en master !

1.2. Stage obligatoire de 6 mois en 5^e année à Lille (ou 3^e année de master pour les ED)

- Ce stage concerne les étudiant·es ayant choisi d'effectuer leur dernière année à Sciences Po Lille. Il est géré par Sciences Po Lille (et non par l'Université de Münster).

Ce stage a le double objectif de vous aider à préciser votre projet professionnel et de préparer au mieux votre entrée sur le marché du travail. Il entre donc dans le cursus pédagogique de chaque **majeure de master** et son contenu doit être établi en fonction du programme de la formation dispensée.

- **N'hésitez pas, dès votre phase de recherche et pour valider le choix de votre stage, à prendre contact avec votre responsable de majeure à Lille !**

Le stage de dernière année est d'une durée de **6 mois** (ou à titre dérogatoire et exceptionnel de quatre mois) : si ce stage doit atteindre 6 mois, il ne peut pas pour autant dépasser la **durée maximale** de 6 mois. Il est obligatoirement effectué durant le **2^e semestre** de l'année universitaire sur la période qui va de janvier à fin septembre. Il peut avoir lieu **en France ou à l'étranger**. Il est éventuellement possible de scinder le stage en deux périodes ou de réaliser deux stages pour atteindre la durée de 6 mois, sous réserve de l'accord de votre responsable de majeure.

Ce stage obligatoire doit faire l'objet d'une **convention de stage**, qui établit un lien juridique tripartite et pédagogique étroit entre vous, l'organisme qui vous accueille et Sciences Po Lille. Vous devez compléter un formulaire en ligne qui permettra la création de la convention de stage : <https://www.sciencespo-lille.eu/etudier/les-stages>. Merci de suivre attentivement les instructions qui figurent sur le site de Sciences Po Lille !

Vous devez avoir un·e **tuteur·ice**, qui est le ou la chef·fe du service dans lequel vous êtes stagiaire. Vous devez impérativement faire valider vos missions par votre **responsable de majeure** et vous devez rechercher un·e **responsable de stage** qui enseigne à Sciences Po Lille (*Erstbetreuer*in*), qui encadre votre mémoire de stage et vous guide dans vos démarches. L'enseignant·e qui accepte cette tâche vous accorde son aide et son conseil pour la rédaction du mémoire de stage. Dans le cadre de la FIFA, pour permettre la co-évaluation de ce mémoire de fin d'étude, vous aurez un·e *Zweitbetreuer*in* à l'Université de Münster. Vous n'avez pas à choisir : ce choix sera directement coordonné par Stephanie Burwinkel. Pour cette raison, vous devez mettre en copie systématique de toute correspondance avec votre responsable enseignant·e à Sciences Po Lille l'adresse générique fifa@uni-muenster.de afin que votre communication soit centralisée et que votre suivi puisse être assuré.

Ce stage donne lieu à un **mémoire de stage**. En FIFA, vous êtes tenus d'apporter un soin particulier au **titre** de votre mémoire de stage (tel qu'il apparaîtra sur le mémoire), car **ce titre figurera sur le diplôme de master que vous obtiendrez à Münster** (de la même manière que pourrait y figurer le titre d'un mémoire de master). Il est donc fortement recommandé de le problématiser et de le généraliser. Évitez par exemple d'intituler votre mémoire « Stage long effectué chez Médecins du monde au Tchad », mais préférez « Médecins du monde : les défis actuels du travail humanitaire en Afrique ». Le mémoire de stage comporte environ 40 pages hors annexes. Les mémoires font l'objet d'une vérification anti-plagiat systématique. Le mémoire comporte différents éléments : l'historique et la présentation de la structure d'accueil, le descriptif des tâches confiées, une critique nuancée de l'expérience sur le terrain. Une attention particulière doit être portée au choix des annexes.

En FIFA, ce mémoire doit être obligatoirement rédigé en français et complété d'une partie en allemand. Veuillez communiquer le sujet et le plan provisoire de la partie allemande avant le 31 mai à l'adresse fifa@uni-muenster.de

Sur le contenu spécifique du mémoire de stage et notamment de sa partie allemande, merci de lire attentivement le document dédié : « Petit guide du mémoire de stage en FIFA5 » !

Le mémoire de stage (version complète) doit être remis à la date indiquée (dans la deuxième quinzaine d'août). **Une fiche d'appréciation de stage** complétée par le ou la tuteur·ice de stage dans l'organisme d'accueil devra être obligatoirement **jointe en annexe** au moment de l'envoi du mémoire. Il faudra procéder aux remises suivantes :

- une version numérique à télécharger sur une **plateforme de dépôt** pour le service des stages de Sciences Po Lille (les instructions vous seront transmises en temps utile) ;
- une **version numérique** à adresser à votre responsable de stage à Lille et à votre responsable de majeure ;
- une **version numérique** pour la personne en charge de l'évaluation de votre mémoire de stage à Münster, à envoyer à l'adresse de mail de cette personne et aussi à fifa@uni-muenster.de

Remarque : Ce stage étant géré par Sciences Po Lille, il est parfaitement **inutile de demander un délai** supplémentaire (par exemple pour raison médicale) à l'Université de Münster... En cas de retard, vous passerez en **deuxième session**. Si le retard est dûment annoncé et justifié auprès du service des stages, ce passage en deuxième session n'aura pas de conséquence néfaste pour vous.

Le mémoire de stage peut donner lieu à une **soutenance** qui reste facultative (la décision revient à votre responsable enseignant·e, notamment si le mémoire n'est pas jugé satisfaisant). La **note** permettant de valider le stage est calculée en fonction des deux notes obtenues : celle de votre *Erstbetreuer*in* ou responsable enseignant·e à Lille (qui inclut une prise en compte de l'évaluation du ou de la tuteur·ice et éventuellement de la soutenance), puis celle résultant (uniquement) de l'évaluation de la partie allemande par votre *Zweitbetreuer*in* à Münster. La note finale est portée sur votre relevé de notes et compte pour l'obtention du diplôme de Sciences Po Lille, de même que pour celle du master de l'Université de Münster.

Pour plus de détails, reportez-vous à la page consacrée aux stages sur le site de Sciences Po Lille : <https://www.sciencespo-lille.eu/etudier/les-stages>. Avec vos identifiants, vous y trouverez un guide des stages, un formulaire de demande de convention, des informations sur la partie française de votre mémoire de stage :

- <https://alumni.sciencespo-lille.eu/fr/page/guide-des-stages-1>
- <https://alumni.sciencespo-lille.eu/fr/page/ma-demande-de-convention>
- <https://alumni.sciencespo-lille.eu/fr/page/apres-le-stage>

Au besoin, vous pouvez également contacter Catherine Lebas, responsable du service des stages : catherine.lebas@sciencespo-lille.eu.

2. Les stages optionnels (*Bachelor et Master*)

Les stages optionnels peuvent concerner l'ensemble de votre cursus en FIFA à condition qu'ils ne lui nuisent pas. Quelle que soit l'année d'études, il est en effet recommandé d'effectuer un ou plusieurs stages optionnels. Il s'agit de stages de courte durée, d'un mois minimum, effectués hors période pédagogique (pendant les vacances universitaires). Ces stages ne donnent pas lieu ni à la rédaction d'un rapport ou d'un mémoire de stage, ni à une soutenance, ni à l'attribution d'une note. Ils donnent lieu à la rédaction d'une simple « note de synthèse » de 3 pages environ.

À l'université de Münster

L'Université de Münster ne régule pas les stages facultatifs. Vous êtes libre d'utiliser une convention mise à disposition par le *Career Service*, mais une telle convention n'est pas obligatoire en Allemagne et ne vous fournit pas d'assurance. Pour un stage optionnel en Allemagne, vous n'avez donc pas non plus besoin de faire signer une convention de stage par Sciences Po Lille. Il peut en aller différemment pour d'autres pays.

À Sciences Po Lille

La situation est différente en France : pour des questions d'assurance, tout stage (obligatoire ou optionnel) doit faire l'objet d'une convention tripartite entre vous, l'organisme qui vous accueille et votre université d'inscription (Sciences Po Lille). Si vous faites un stage à l'étranger (y compris en Allemagne), vous devez là encore demander votre convention de stage via un formulaire en ligne (avec vos identifiants) : <https://alumni.sciencespo-lille.eu/fr/page/saisir-ma-convention-de-stage>, avant de la recevoir par le service des stages et de pouvoir la transmettre pour signature à l'organisme qui vous accueillera. Vous devez ensuite signer à votre tour cette convention et y adjoindre une attestation de responsabilité civile couvrant la durée du stage, avant de déposer le tout au service des stages, en prévoyant un délai suffisant de traitement. Ce système de convention introduit un contrôle de fait (Sciences Po Lille signe une convention et est informé de ce que vous faites), et il va de pair avec quelques limitations : vous ne pouvez pas faire n'importe quoi n'importe quand (cf. ci-dessous).

Attention : conditions à respecter pour les stages optionnels !

Nous sommes tenus à des **règles qui émanent de l'UFA**, du fait des **bourses de mobilité** qui vous sont versées par elle. Il est important de respecter ces règles, afin de ne pas compromettre le soutien de l'UFA aux futures générations d'étudiant-es de FIFA. Si vous êtes entré-e côté français, vous êtes financé-e pendant vos années münsteraises (au moins la 2^e et la 4^e année) (*ou au moins la 2^e année de master pour les ED*) ; vous êtes alors tenu-e d'être en Allemagne. Si vous êtes entré côté allemand, vous êtes financé pendant vos années lilloises (au moins la 1^e et la 3^e année) ; vous êtes alors tenu-e d'être en France. Les bourses courent sur 10 mois, vous n'êtes pas financé-e pendant les deux mois d'été et vous êtes libre de les occuper où bon vous semble.

- **En été**, quelle que soit l'année d'études, vous pouvez donc effectuer un stage optionnel sur le lieu et dans l'organisme de votre choix. Il en va différemment des vacances pendant l'année universitaire si vous bénéficiez d'une bourse de mobilité de l'UFA.
- **En 2^e et en 4^e année (ou en 2^e année de master pour les ED)**, les *Semesterferien* d'hiver à Münster se prêtent particulièrement bien à la réalisation d'un stage. Dans ce cadre, les étudiant-es entré-es côté français qui font un stage optionnel doivent le faire en Allemagne, et non pas en France ou dans un autre pays. En effet, dès lors que vous effectuerez un stage en France ou ailleurs, vous ne seriez plus en Allemagne (alors que votre bourse UFA sert à financer votre séjour en Allemagne). C'est pourquoi le service des stages de Sciences Po Lille ne peut pas signer une convention de stage qui montrerait que vous n'êtes pas en Allemagne. Les étudiant-es entré-es côté allemand n'étant pas financé-es, ils et elles peuvent faire le stage où ils et elles veulent (tant qu'il a lieu en dehors des périodes pédagogiques) ; le service des stages de Sciences Po Lille pourra leur préparer une convention si besoin.
- **En 1^e et 3^e année**, la situation est inversée. Les étudiant-es entré-es côté allemand qui font un stage optionnel doivent le faire en France et non en Allemagne ou ailleurs. Les étudiant-es entré-es côté français n'étant pas financé-es, ils et elles peuvent faire un stage où ils et elles veulent. Dans la pratique, les vacances en France sont cependant très courtes et peu propices à la réalisation de stages.

Merci d'être attentifs et attentives à ces détails pour vous éviter d'accepter une proposition de stage que vous ne pourrez pas faire !! (en particulier : un stage en France pendant les vacances semestrielles d'hiver si vous êtes Français-e en 2^e ou 4^e année à Münster...)

Pour plus de détails, reportez-vous à la page d'information sur les stages : <http://www.sciencespo-lille.eu/etudier/stages>. Au besoin, vous pouvez également contacter Catherine Lebas, responsable du service des stages : catherine.lebas@sciencespo-lille.eu.

Remarques pour éviter des recherches inutiles...

Il est en outre important de savoir qu'un certain nombre d'organismes, notamment le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères français et le *Auswärtiges Amt* allemand, ainsi que la plupart des autres ministères et administrations publiques et qu'un certain nombre d'entreprises privées françaises, allemandes ou anglo-saxonnes, préfèrent prendre des stagiaires dans le cadre d'un **stage obligatoire**. Cela permet à ces organismes de limiter le nombre de candidatures ; en Allemagne, cela leur permet aussi de bénéficier d'un régime de cotisations sociales plus favorable. Renseignez-vous au préalable !

Si vous visez un stage dans un tel organisme : veillez à ce qu'il s'agisse bien d'un stage obligatoire (répondant à tous les critères d'un stage obligatoire, notamment pour ce qui concerne le lieu, la langue, la période de réalisation) pour le faire valider comme tel. Sinon il s'agira d'un stage optionnel pour lequel ni Sciences Po Lille ni l'Université de Münster ne pourront vous fournir une attestation de stage obligatoire. Pour l'Université de Münster, les conditions de stages sont désormais publiées dans le *Prüfungsordnung* publiquement accessible sur le site de l'Ifpol : <https://www.uni-muenster.de/IfPol/international/lillestudium.html>.

Financements

● La loi du 24 novembre 2009 fixe en France **l'obligation de gratification** au-delà de deux mois et un jour de stage. Il n'y a pas d'obligation équivalente en Allemagne pour un stage obligatoire. Les stages optionnels sont rémunérés avec un salaire minimum à partir d'une durée de stage de 3 mois. De manière générale, les gratifications sont rares et modestes (à l'étranger, c'est le droit du sol qui s'applique). Il existe en revanche des possibilités de **bourses spécifiques** (OFAJ et UFA), pour les stages optionnels comme pour les stages obligatoires, sous réserve de respecter certaines conditions :

- effectuer votre stage hors période pédagogique,
- effectuer votre stage dans le pays partenaire ou équivalent,
- effectuer votre stage lors d'une période où vous ne touchez pas de bourse de mobilité de l'UFA (période estivale, ou parce que vous êtes dans une année d'études dans votre pays d'origine).

● **Les bourses de l'OFAJ.** Informations en ligne : <https://www.dfjw.org/programme-aus-und-fortbildungen/stipendium-fuer-ein-studiengebundenes-oder-ausbildungsbegleitendes-praktikum#1> ou <https://www.ofaj.org/programmes-formations/bourse-stage-pendant-les-etudes-ou-la-formation#1>.

Notez bien que l'OFAJ soutient des stages effectués dans le pays partenaire, à condition qu'ils ne soient pas effectués dans une institution relevant du pays d'origine du stagiaire. Par exemple : l'OFAJ ne soutiendra pas le stage d'un étudiant allemand ou d'une étudiante allemande qui ferait un stage à l'ambassade d'Allemagne à Paris. L'OFAJ concentre par ailleurs son action sur les jeunes qui en ont financièrement le plus besoin.

● **Les bourses de l'UFA** concernent notamment les **stages obligatoires** (stages de 4^e année à l'Université de Münster et de 5^e année à Sciences Po Lille). Notez bien que l'UFA impose ses propres critères (liés au pays partenaire) qui ne recouvrent pas forcément ceux du cursus : ainsi, un stage obligatoire dans une organisation internationale, reconnu par la FIFA, ne pourra pas forcément donner lieu à une bourse de l'UFA. L'UFA soutient néanmoins les stages qui, même s'ils ne sont pas effectués directement dans le pays partenaire, sont effectués dans une représentation officielle de ce pays (consulat ou ambassade du pays partenaire). Elle soutient en outre les stages effectués par les étudiant-es entré-es côté allemand dans un certain nombre d'institutions européennes – notamment à Bruxelles – qui proposent un environnement francophone. Par exemple : l'UFA soutiendra le stage d'un-e étudiant-e français-e effectué à l'ambassade d'Allemagne à Pékin, ou encore le stage d'un-e étudiant-e allemand-e effectué à la Commission européenne.

Remarque : pour que les demandes de bourses puissent le cas échéant être faites auprès de l'UFA, il vous faut signaler en amont à Stephanie Burwinkel et à Juliane Laporte le lieu et l'institution où vous comptez effectuer votre stage (vous serez sollicités en ce sens). Cela permettra de préparer les demandes de financement, même si l'argent ne pourra vous être versé par Sciences Po Lille ou par l'Université de Münster qu'après signature de votre convention et vérification des conditions de votre stage auprès de Sciences Po Lille.

● Pour les étudiantes et les étudiants français, les **bourses du CIERA** concernent les stages obligatoires de master : <http://www.ciera.fr/>.

● **L'Université de Münster propose des financements**, notamment pour les stages à l'étranger dans le cadre des programmes « Erasmus+ » ou « Promos », sous réserve d'inscription régulière à l'Université de Münster et de

réalisation d'un stage à la fois hors d'Allemagne et hors du pays d'origine. Plus d'informations auprès du *Career Service* : http://www.uni-muenster.de/CareerService/praktika/finanzierung/wege_der_foerderung.html. Le cas échéant, la *Fachbereichsbestätigung* pourra être signée par Stephanie Burwinkel.

● Tous les étudiants de FIFA peuvent en outre postuler à l'aide du **fonds de mobilité internationale de Sciences Po Lille** pour leur stage de 5^e année s'il se déroule à l'étranger et qu'il n'est pas rémunéré. Les attributions de bourses tiennent compte de trois paramètres : le critère social, le coût de la vie dans le pays d'accueil et le coût de l'acheminement sur place. Il est également possible de déposer des dossiers de candidature pour les **bourses du Conseil Régional (Mermoz), les bourses Lang (AMI) et les bourses Erasmus+** lors de la commission de mobilité qui se tient chaque année en février/mars. Il existe enfin une **bourse en hommage à Clément Gorrissen**, attribuée sur le seul critère du mérite à des étudiants de 5^e année effectuant leur stage à l'étranger sur une thématique « post-conflit ». Pour plus d'informations sur les possibilités de financement du stage de fin d'études, reportez-vous à la page du service des relations internationales correspondante : <https://www.sciencespo-lille.eu/international/financer-votre-mobilite>.

Remarque : Ces indications ne sont pas exclusives. Selon le domaine dans lequel vous effectuez votre stage, d'autres financements peuvent exister. N'hésitez pas à vous renseigner et à nous tenir informés !

- **Stephanie Burwinkel** (pour les étudiant·es entré·es par l'Université de Münster)
- **Juliane Laporte** (pour les étudiant·es entré·es par Sciences Po Lille)

...sont vos référentes sur la question des stages et peuvent vous renseigner et vous orienter pour les dossiers de demande de bourse.